

**SÉANCE AJOURNÉE
4 FÉVRIER 2014**

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 4 février 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

27-02-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de suspendre l'assemblée jusqu'à 15 h 30.

ADOPTÉE

La séance est ouverte à 15 h 25 par monsieur Jean François Delisle, maire.

**Mot de bienvenue du maire
Période de questions**

28-02-2014

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Règlement d'emprunt 432-13 (réfection chemin du Lac-de-l'Orignal)

**Période de questions
Levée de l'Assemblée**

ADOPTÉE

1. Règlement d'emprunt 432-13 (réfection chemin du Lac-de-l'Orignal)

29-02-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes par manque d'information :

**SÉANCE AJOURNÉE
4 FÉVRIER 2014**

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 11 février 2014 au montant de 214 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro **432-13**. Ce billet est émis au prix de 98.13 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

11 300 \$	1.80000 %	11 février 2015
11 700 \$	2.00000 %	11 février 2016
12 000 \$	2.20000 %	11 février 2017
12 500 \$	2.50000 %	11 février 2018
167 200 \$	2.75000 %	11 février 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

30-02-2014

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Val-des-Lacs souhaite emprunter par billet un montant total de 214 700 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
432-13	214 700\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes par manque d'information :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 214 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 432-13 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 11 février 2014;

ADOPTÉE

**SÉANCE AJOURNÉE
4 FÉVRIER 2014**

Période de questions

Levée de l'assemblée

31-02-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 15 h 55.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean François Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville,
secrétaire-trésorier,
directeur général**